

## Les administrateurs gardent leur confiance à l'égard de Philippe Lawson

**Le conseil d'administration des Éditions de l'Avenir a fait savoir ce dimanche qu'il conservait sa confiance envers le directeur des rédactions.**

**L**e conseil d'administration des Éditions de l'Avenir a réagi ce dimanche en fin d'après-midi, à la motion adoptée à l'unanimité moins deux abstentions, vendredi dernier (lire nos éditions de samedi), par laquelle le personnel déclarait ne plus reconnaître le directeur des rédactions, Philippe Lawson, comme « interlocuteur pertinent », ni « dans le cadre du travail quotidien », ni « dans le cadre de la négociation en cours sur le plan social ».

« Suite aux récents événements intervenus au sein des Éditions de l'Avenir après la présentation du plan de redressement de la société, a communiqué le conseil d'administration, le directeur des rédactions Philippe Lawson a fait l'objet de critiques acerbes et déplaisantes, tant à l'interne

que dans un communiqué du personnel.

Par conséquent, le conseil d'administration des Éditions de l'Avenir tient à préciser, par décision de ce dimanche 28 octobre 2018, sa position unanime sur les points suivants :

1. Le plan de redressement a reçu la totale adhésion du conseil d'administration et doit impérativement être mis en œuvre pour assurer la pérennité financière de l'Avenir et, plus fondamentalement, sa survie.

2. Le conseil d'administration réitère son soutien à l'équipe de direction placée sous la conduite de Yves Berlize, directeur général et de Jos Donvil, administrateur délégué.

3. Le conseil d'administration réitère par ailleurs son soutien et sa confiance à l'égard de Philippe Lawson, directeur des rédactions. » ■

## «Philippe Lawson devrait faire un pas de côté»

**Martine Simonis, vous êtes la secrétaire nationale de l'Association des Journalistes professionnels. À votre connaissance, un autre quotidien francophone a-t-il déjà connu une tension telle entre son personnel et sa direction ?**

Des motions de défiance ont déjà été votées par des rédactions à l'égard d'un rédacteur en chef. Cela a été le cas, dans un passé lointain, avec un rédacteur en chef de *La Libre*, qui a choisi d'ignorer la motion votée contre lui, et est finalement resté en place.

**Cet exemple est-il de nature à conforter la position exprimée ce dimanche par le conseil d'administration des Éditions de l'Avenir ? Et ne place-t-il pas les journalistes du groupe dans une position particulièrement délicate ?**

La situation est différente aux Éditions de l'Avenir, où la motion votée ce vendredi ne vise pas un rédacteur en chef, mais un directeur des rédactions. Les référents naturels des journalistes y sont les ré-

dacteurs en chef adjoints, qui sont en position délicate, en l'absence de rédactrice ou de rédacteur en chef. Car il faut rappeler que les Éditions de l'Avenir sont dépourvues de rédacteur en chef (NDLR : depuis le départ de *Thierry Dupiéreux*, à la fin juin), puisque la direction a choisi de nommer à sa place un directeur des rédactions, pour éviter la consultation de la rédaction, que lui impose une convention interne dont elle a hérité au moment du rachat de l'entreprise.

**Va-t-on vers un blocage ?**

**Comment les choses peuvent-elles évoluer ?**

Philippe Lawson devrait faire un pas de côté : je ne vois en effet pas comment il pourrait continuer à diriger un personnel dont les équipes, et pas uniquement les journalistes, lui ont exprimé aussi clairement qu'elles ne peuvent plus lui faire la moindre confiance. ■ **La rédaction**